



Envoyé en préfecture le 02/08/2024
 Reçu en préfecture le 02/08/2024
 Publié le 02/08/2024
 ID : 029-212902506-20240716-CM2024_032-DE

Conseil Municipal du 16 juillet 2024

Extrait

du registre des délibérations

Président : Mr Eric LE LOUARN, 1^{er} adjoint au Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mr Gérard HAMMERVILLE

Date de la convocation : **10 juillet 2024**

Affichage de la convocation : **10 juillet 2024**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Eric LE LOUARN, 1^{er} adjoint au Maire.

En exercice	15
Présents	08
Représentés	01
Prenant pas part au vote	00
Votants	09

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ.
Etaient représenté(e)s : Thibaut HOURMAND (procuration à Guillaume RIOU).
Etaient absents non représentés : Marion CARDINAL, Marie-Christine JAOUEN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Annie YVINEC.

Délibération CM 2024-32

Attribution d'une subvention à l'association « J'ai rendez-vous avec vous »

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29, L 2131-11 et L2311-7 ;
 Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique ;
 Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ;
 Vu la demande de subvention présentée par l'association « J'ai rendez-vous avec vous » ;
 Considérant l'intérêt des actions et animations proposées par l'association ;
 Considérant que l'association adhère au contrat d'engagement républicain ;
 Considérant que Marie-Christine JAOUEN, Marie-Renée LEVENEZ et Annie YVINEC, intéressées à l'affaire, ont quitté la salle du conseil municipal avant l'examen de la demande et n'ont participé ni au débat ni au vote,
 Considérant que le Conseil Municipal, dans ce cadre, a siégé sous la présidence d'Eric LE LOUARN, 1^{er} adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré,

ACCORDE, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association « J'ai rendez-vous avec vous » au titre de l'exercice 2024.

Le secrétaire de séance,
 Gérard HAMMERVILLE

Le Président de séance,
 Eric LE LOUARN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.